



NUMÉRO	SUJET
<b>66-2026-FRM</b>	<b>Demande de crédit de CHF 466'774 TTC pour le financement de courses expérimentales à l'horaire 2027-2028</b>
	RESPONSABLE POLITIQUE
	<b>Gérard Produit</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

A la suite de la préparation de la nouvelle période biennale des transports publics 2027-2028 entre les communes, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et les entreprises de transport public, des améliorations d'offres sont envisagées sur 4 lignes régionales. Un crédit est ainsi sollicité au titre du Fonds régional pour la mobilité (FRM) afin de financer des courses expérimentales sur les lignes NStCM-TPN 10.813 et 10.815 ainsi que sur les lignes CarPostal 10.835 et 10.836.

## Contexte / Enjeux

A la suite du changement d'horaire CFF 2025, le travail partenarial engagé entre les services de la DGMR, les transporteurs (NStCM-TPN et CarPostal) et Région de Nyon s'est poursuivi. Différents ateliers de travail ont eu lieu avec les communes de plusieurs lignes régionales au printemps et à l'été 2025, afin d'identifier les améliorations à apporter en matière d'exploitation ainsi que les opportunités de développement d'offres.

### Bassin versant NStCM-TPN

La ligne 10.813 Crassier – Coppet – Chavannes-des-Bois a fait l'objet d'une analyse approfondie en matière de tracés et de fréquentation. En effet, l'itinéraire de la ligne régionale a été largement redessiné à l'horaire 2025 entre Coppet et Chavannes-des-Bois, afin d'intégrer la commune de Mies et le centre commercial à Chavannes-de-Bogis. Dès lors, questionner cet aspect pour l'horaire 2027-2028 apparaissait prématuré. Néanmoins, la fréquentation annuelle de la ligne a évolué favorablement ces dernières années. Entre 2019 et 2025, elle a augmenté de 19% pour atteindre près de 390'000 voyageuses et voyageurs. Le point problématique restait le taux de couverture à la limite du seuil minimal imposé par la Confédération pour le cofinancement de la ligne. C'est pourquoi, il a été proposé de scinder, au changement d'horaire 2027, la ligne existante en deux lignes distinctes : la ligne 10.812 Coppet – Chavannes-des-Bois et la ligne 10.813 Coppet – Crassier (cf. plan en annexe 1). Cette dernière gagnera ainsi en robustesse grâce à des critères adéquation offre-demande plus favorables permettant de passer progressivement à une cadence à la demi-heure en journée. La ligne 10.812 conservera, quant à elle, son niveau d'offre actuel.

La ligne 10.815 Nyon-Gingins a également fait l'objet d'une réflexion approfondie en fin d'année 2025 entre les communes desservies, la DGMR et l'entreprise NStCM-TPN. En effet, une directive de l'Office fédéral des transports a été adoptée visant à imposer un taux de couverture minimal de 30% pour les lignes régionales offrant plus de 36 paires de courses par jour. La ligne 10.815, qui compte 44 paires de courses par jour, ne remplissait pas ce critère, son taux de couverture étant

évalué à 22,3% en 2025. C'est pourquoi, pour conserver le niveau d'offre actuel, notamment la cadence au quart d'heure entre Nyon et Signy, centre commercial en heures de pointe, un changement d'exploitation va être opéré. Les 10 paires de courses assurant cette desserte au quart d'heure seront désormais intégrées à la ligne 10.811 (Coppet – Nyon – Signy) et financées dans le cadre du Trafic Régional Voyageurs (TRV). La ligne 10.815 entre Nyon et Gingins reviendra ainsi à une cadence à la demi-heure toute la journée en semaine à condition que 3 paires de courses soient financées par les communes et Région de Nyon considérant que les critères adéquation offre-demande ne permettent aujourd'hui de financer, via le TRV, que 31 paires de courses sur les 34 paires déployées. Le tronçon Nyon – Gland sera, quant à lui, identifié sous la nouvelle ligne 10.817 et conservera sa cadence actuelle (cf. plan en annexe 1).

Concernant la ligne 10.810 Nyon – La Rippe et les lignes transfrontalières 10.814 Coppet – Divonne-les-Bains et 10.818 Nyon – Crassier – Divonne-les-Bains – Gex, ces dernières ont bénéficié de renforcement d'offres importants en 2024 et 2025. Un nouveau développement ne sera envisagé qu'à partir de la période biennale 2029-2030, au regard d'une analyse des statistiques de fréquentation des périodes précédentes.

### **Bassin versant CarPostal**

Concernant les lignes 10.835 Gland – Gilly – Rolle et 10.836 Gland – Dully – Bursinel – Rolle (cf. plan en annexe 1), des réflexions ont été menées avec les communes desservies par ces deux lignes et l'entreprise CarPostal, afin d'optimiser les horaires de transport public entre les lignes régionales et la ligne urbaine de Rolle. Au regard des évolutions favorables de la fréquentation annuelle sur ces lignes régionales entre 2019 et 2025, 35% pour la ligne 10.835 et 20% pour la ligne 10.836 et des taux de couverture supérieurs au minimum admis par la Confédération, des améliorations d'offres ont été proposées dans le but d'offrir aux usagères et usagers une cadence à la demi-heure en heures de pointe du matin sur les deux lignes.

Parallèlement, au regard des changements de tracés effectués en 2025 sur les lignes 10.820 Nyon – Begnins – Burtigny et 10.830 Gland – Begnins – St-George et du renforcement d'offres important réalisé sur les lignes 10.830 et 10.840 Rolle – Gimel – St-George, il apparaît opportun d'attendre deux ans et d'analyser les statistiques à l'été 2027 avant d'envisager un nouveau développement. De la même façon, la ligne 10.846 Rolle – Perroy – Allaman, connaissant une stagnation de la fréquentation ces deux dernières années, il est pertinent d'attendre 2029 avant d'envisager un développement d'offres.

## Objet de l'action proposée

Dans le cadre du Fonds régional pour une mobilité collective et innovante (FRM), le renforcement de l'offre de transports publics est une priorité. Afin de la rendre plus attractive et de favoriser le report modal, l'axe 1 du programme vise à financer des expérimentations de courses supplémentaires sur les lignes de bus régionales.

Selon la directive de financement du FRM, les expérimentations sont engagées pour **une période de deux ans**, conformément au calendrier des périodes budgétaires biennuelles du Trafic Régional de Voyageurs (TRV). Les demandes d'améliorations d'offres ont ainsi été validées par les communes et Région de Nyon le 31 octobre 2025 et transmises à la DGMR, afin d'être prises en compte dans les demandes d'offres effectuées auprès des entreprises de transport public pour l'horaire 2027-2028.

Par ailleurs, les expérimentations liées à la mise en place de courses supplémentaires sur une ligne de transport public régionale sont engagées à condition que :

- le taux de couverture des charges de la ligne atteigne le seuil minimal imposé par l'Office fédéral des transports (OFT) : 10% jusqu'à un nombre de 18 paires de courses/jour et 20% pour un nombre supérieur à 18 paires de courses/jour.
- le critère adéquation offre-demande édicté par l'OFT dans le cadre du TRV soit respecté. Ainsi, la Confédération établit le nombre de paires de courses par jour (l'offre) agréées par le TRV sur la base de la fréquentation observée sur le tronçon déterminant, à savoir le tronçon le plus chargé situé à plus d'1,5 km de la gare (la demande).

Lignes régionales	Nombre de paires de courses/jour prévues à l'horaire 2027-2028	Taux de couverture prévisionnel de la ligne à l'horaire 2027-2028 en %	Fréquentation observée sur le tronçon déterminant en nombre de voyageur-euses en 2025	Nombre de paires de courses agréées par l'OFT au titre du TRV	Nombre de paires de courses maximum admissibles selon la marge de tolérance édictée par l'OFT au titre du TRV
L 10.813 Coppet – Crassier	26	> 20*	836	23	29
L 10.815 Nyon – Gingins	34	> 20*	983	25	31
L 10.835 Gland – Gilly - Rolle	22	23	579	19	24
L 10.836 Gland – Dully – Bursinel - Rolle	15	16.5	173	10	13

\* NStCM-TPN n'est pas encore en mesure de confirmer ces éléments mais ils respecteront les critères imposés par l'OFT.

Au regard de l'ensemble des analyses réalisées ci-dessus, voici le tableau récapitulatif des courses expérimentales sollicitées par Région de Nyon pour le compte des communes dans le cadre de l'horaire 2027-2028 :

Ligne	Paires de courses expérimentales	Commentaires
L 10.813 Coppet – Crassier	Ajout d'une paire de course expérimentale du lundi au vendredi : départ Coppet 9h22, départ Crassier 14h46	Sur 26 paires de courses circulant à l'horaire 2027-2028 sur la ligne, 1,5 paires de courses sont déjà intégralement financées par les communes desservies. Cependant, au regard du nombre de paires de courses maximum admissibles par l'OFT et des besoins identifiés par les communes, il est possible de doter la ligne d'une nouvelle paire de course expérimentale. La course de 9h22 au départ de Coppet permettra d'allonger la période d'heures de pointe du matin. La course de 14h46 au départ de Crassier permettra notamment aux élèves de l'école internationale de disposer d'un départ anticipé en direction de Coppet.
L 10.815 Nyon – Gingins	Ajout de 3 paires de courses expérimentales du lundi au vendredi : départs Nyon	Région de Nyon avait pour objectif de continuer à cofinancer à l'horaire 2027-2028 les 10 paires de courses circulant au quart d'heure en heures de pointe du matin et du soir entre Nyon, gare et Signy, centre commercial, via son Fonds régional pour la mobilité, en vertu de la directive de financement afférente.

	9h45, 10h45 et 13h15 ; départs Gingins 10h17, 11h17 et 13h47.	En effet, le fonds a financé à 100% ces 10 paires de courses en 2025-2026. Ces dernières étant reprises par la ligne 811 et financées dans le cadre du TRV à l'horaire 2027-2028, il est proposé de cofinancer les 3 paires de courses en « suroffre » (non agréées par le TRV) afin de maintenir pour les usagères et usagers la cadence demi-heure en journée en semaine, déployée depuis deux ans.
<b>L 10.835 Gland – Gilly - Rolle</b>	Ajout de 2 paires de courses expérimentales du lundi au vendredi : départs Gland 6h04 et 7h04 ; départs Rolle 6h29 et 8h29.	Au regard du nombre de paires de courses maximum admissibles par l'OFT et des besoins identifiés par les communes desservies, il est possible de doter la ligne de 2 nouvelles paires de courses expérimentales. Ainsi, il est proposé de développer une cadence demi-heure en heures de pointe du matin. Ces nouvelles courses permettront aux usagères et usagers pendulaires de rejoindre Genève ou Lausanne plus facilement le matin.
<b>L 10.836 Gland – Dully – Bursinel - Rolle</b>	Ajout d'une paire de courses expérimentale du lundi au vendredi : départ Gland 6h04 et départ Rolle 6h30	Sur 15 paires de courses circulant sur la ligne 10.836 à l'horaire 2027-2028, deux sont d'ores et déjà financées intégralement par les communes puisque le nombre de paires de courses admissibles par l'OFT est fixé à 13. Néanmoins, au regard du travail d'optimisation des horaires réalisé en parallèle sur la ligne régionale 10.835 et la ligne urbaine du GreenBus de Rolle, il apparaît pertinent de compléter également l'offre en heures de pointe du matin. Les usagères et usagers pendulaires bénéficieront ainsi d'une cadence à la demi-heure entre 6h et 8h.

## Financement

Conformément aux critères d'éligibilité énoncés dans la directive de financement du Fonds régional pour la mobilité 2024-2034, une contribution financière est sollicitée au titre de l'axe 1 – Exploitation, selon les modalités suivantes :

- Les expérimentations sont engagées sur une **période de deux ans** avec un financement du Fonds régional pour la mobilité à **une hauteur maximale de 100%**, en adéquation avec le calendrier des périodes budgétaires biennuelles du Trafic Régional de Voyageurs (TRV).
- Le prolongement du financement des expérimentations par le fonds, sur une **nouvelle période de transition de deux ans, est possible**. Dans ce cas, la contribution du fonds de mobilité s'établit ainsi :
  - **3<sup>e</sup> année : 50% de cofinancement**
  - **4<sup>e</sup> année : 25% de cofinancement**

Lorsque la contribution du fonds ne finance pas la totalité du coût des expérimentations, le solde doit être supporté par les communes desservies.

Conformément à la procédure de commande des offres de transport public édictée par l'OFT, les communes ont pris position sur les demandes d'améliorations spécifiques pour l'horaire 2027-2028, lesquelles ont ensuite été validées par le Comité de direction de Région de Nyon et transmises au Canton de Vaud le 31 octobre 2025. Ce dernier a intégré ces paires de courses expérimentales dans les demandes d'offres adressées aux entreprises de transport public en décembre dernier.

Les offres financières remises par les entreprises NStCM-TPN et CarPostal en date du 18 mars 2026 pour ces nouvelles paires de courses à intégrer sont les suivantes :

Lignes régionales	Année 2027			
	Montant des prestations financées par le Fonds régional pour la mobilité en CHF TTC	Part	Montant des prestations financées par les communes desservies en CHF TTC	Part
L 10.813 Coppet – Crassier	46'073	100%	0	0
L 10.815 Nyon – Gingins	85'752	50%	85'752	50%*
L 10.835 Gland – Gilly - Rolle	85'000	100%	0	100%
L 10.836 Gland – Dully – Bursinel - Rolle	38'000	100%	0	100%
<b>Total 2027</b>	<b>254'825</b>		<b>85'752</b>	

Lignes régionales	Année 2028			
	Montant des prestations financées par le Fonds régional pour la mobilité en CHF TTC	Part	Montant des prestations financées par les communes desservies en CHF TTC	Part
L 10.813 Coppet – Crassier	46'073	100%	0	0
L 10.815 Nyon – Gingins	42'876	25%	128'628	75%*
L 10.835 Gland – Gilly - Rolle	85'000	100%	0	100%
L 10.836 Gland – Dully – Bursinel - Rolle	38'000	100%	0	100%
<b>Total 2028</b>	<b>211'949</b>		<b>128'628</b>	

<b>Total général Années 2027-2028</b>	<b>466'774</b>		<b>214'380</b>	
---	----------------	--	----------------	--

\*Les communes desservies par la ligne 10.815 Nyon – Gingins ont toutes validé leur engagement à financer à parts égales le solde des prestations relatives aux courses expérimentales à l'horaire 2027-2028.

Conformément aux critères d'éligibilité identifiés dans le cadre du Fonds régional de mobilité énoncés ci-dessus et au montant de l'enveloppe disponible au titre de l'axe 1 – Exploitation d'environ CHF 480'000 TTC par an, hors accompagnement opérationnel, **le montant de la participation régionale au titre du présent préavis s'élève donc à CHF 466'774 TTC pour 2027-2028, soit CHF 233'387 TTC par an.**

## Calendrier

17 juin 2026

Vote du préavis intercommunal

13 décembre 2026

Changement d'horaire des transports publics 2027

Mi-mars 2027

Signature des conventions entre le Canton de Vaud, NStCM-TPN, CarPostal et Région de Nyon relatives au financement des courses expérimentales des lignes 10.813, 10.815, 10.835 et 10.836 pour l'horaire 2027-2028

## Communication

Des actions de communication sont menées à chaque changement d'horaire pour informer les usagères et usagers, via les canaux habituels de Région de Nyon.

## Conclusion

Cette demande de crédit pour le financement de courses expérimentales circulant sur les lignes de bus régionales 10.813, 10.815, 10.835 et 10.836 pour la période biennale 2027-2028 répond pleinement à l'objectif de renforcement de l'offre de transports publics identifié dans le cadre du nouveau fonds régional pour la mobilité. Le développement de ce type d'offres favorise un changement de comportement chez les usagères et usagers qui délaissent plus facilement leur voiture au profit des transports publics et encourage ainsi le report modal.

## Annexes

- Plan des lignes de bus régionales 10.813, 10.815, 10.835 et 10.836

## Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 66-2026-FRM relatif à une demande de crédit de CHF 466'774 TTC,
- ouï le rapport de la Commission pour la mobilité et de la Commission ad hoc,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 466'774 TTC pour le financement de courses expérimentales sur les lignes régionales 10.813, 10.815, 10.835 et 10.836 pour la période biennale 2027-2028,
- d'imputer le montant total de CHF 466'774 TTC sur le fonds mobilité affecté.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 26 mars 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani  
Président

Boris Mury  
Secrétaire général